

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 21/09/2015

Date de la convocation:
15/09/2015
Date d'affichage:
16/09/2015

L' an 2015 et le 21 Septembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 30

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Absent(s) : Mme LEDIG Evelyne, MM : ATZENHOFFER Alphonse, SCHERTZ Christophe, THALMANN Alfred
Excusé(s) : M. SCHNEPP Franck

Secrétaire de séance :
M. ISEL Roger.

Réf : 133.2015
Vote : A la majorité
Pour : 28
Contre : 1
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Non

**133.2015 : Requalification de la zone d'activités nord de Woerth (ex site star auto)
: étude d'opportunité et de faisabilité : demande de cofinancements : modification
de la délibération 095.2015.**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 117.2013 du conseil communautaire du 23.09.2013 : « Développement économique : acquisition de l'ensemble immobilier « Star auto » à Woerth »,

Vu le budget annexe « site économique nord de Woerth »,

Considérant les études menées en vue de la requalification économique de la friche industrielle au nord de Woerth « ex Star auto », et notamment l'étude d'opportunité et de faisabilité à réaliser,

Envoyé en préfecture le 05/10/2015
Recu en préfecture le 05/10/2015
Affiché le
ID : 067-200013050-20150921-D_CC_133_2015-DE

Vu la délibération n° 095.2015 du conseil communautaire du 18.05.2015 « ZA Nord de Woerth : requalification de la friche économique « Star Autos » à Woerth : étude d'opportunité et de faisabilité, demande de cofinancement »,

Considérant le désengagement du Conseil départemental du Bas-Rhin et de la demande de subvention « Massif des Vosges » auprès du Commissariat à l'aménagement du Massif des Vosges au titre de la Convention Interrégionale du Massif des Vosges 2015-2020 (FNADT)

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, la majorité, une voix contre, décide :

- **De corriger la délibération n°095.2015 et de valider le nouveau plan de financement de l'opération tel qu'indiqué ci-dessous :**

De fixer le coût d'objectif prévisionnel de l'étude à 50 000 € HT et de solliciter les cofinancements pour les études préalables auprès de la Région Alsace et du Commissariat à l'aménagement du Massif des Vosges au titre de la Convention Interrégionale du Massif des Vosges 2015-2020 (FNADT) selon le plan de financement suivant :

- o Région Alsace : 40% du coût HT
 - o Massif des Vosges (Etat FNADT – convention de massif) : 30% du coût HT
 - o A charge de la communauté de communes : 30 % du coût HT
- **D'autoriser le Président à signer tout document concourant à la présente délibération, et nécessaire à l'établissement de l'étude d'opportunité et de faisabilité.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 28/09/2015

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

